

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 mai 2001
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 40 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 29 mai 2001, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur un acte grave perpétré par Israël à l'intérieur du territoire de la République arabe syrienne, dans la partie sud du front syrien, le 2 mai 2001 à 22 heures, heure locale, l'artillerie israélienne ayant tiré un obus éclairant de 100 millimètres qui est tombé dans la région susmentionnée à 100 mètres au sud du village de Saida. La République arabe syrienne tient Israël entièrement responsable de ces pratiques agressives qui s'inscrivent dans le cadre de sa politique d'agressions répétées contre la République arabe syrienne et qui constituent une grave escalade de la situation tendue dans la région et une continuation du défi flagrant d'Israël aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. La République arabe syrienne demande que ces actes d'agression soient condamnés et qu'il leur soit mis un terme.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne souhaite que le texte de la présente note soit distribué comme document de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé « La situation au Moyen-Orient », et du Conseil de sécurité.

Le Conseiller,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Fayssal Mekdad